



### **Mode de calcul de la cotisation Pour les adhérents de Swiss Tchoukball**

#### **Définition des catégories de membres de clubs**

- Membre actif : Il s'agit de membres sportivement actifs ayant 21 ans (nés en 1994 ou avant)
- Membre junior : Il s'agit de membres sportivement actifs n'ayant pas encore 21 ans (nés en 1995 ou après)
- Membre soutien : Il s'agit de membres sportivement non actifs qui reçoivent le tchoukup
- Membre passif : Il s'agit de membres sportivement non actifs ne recevant aucune prestation de la part de Swiss Tchoukball
- Membre VIP : Il s'agit de personnes ou d'entreprises que le club aimerait abonner au tchoukup afin qu'elles soient tenues au courant des activités tchoukballistiques en Suisse. Par exemple : le concierge de la salle, le responsable des sports de la municipalité, etc. (cf. section *Aide à la promotion régionale du tchoukball*)

#### **Calcul de la cotisation**

Le montant de la cotisation pour les clubs adhérents passifs est fixé à CHF 50.-

Le montant de la cotisation pour les clubs adhérents actifs est fonction du nombre de membres en leur sein et à quelle catégorie ils appartiennent :

- Par membre actif : CHF 30.-
- Par membre junior : CHF 20.-
- Par membre passif : CHF 0.-
- Par membre soutien : CHF 10.-
- Par membre VIP : CHF 10.-

#### **Aide à la promotion régionale du tchoukball**

Dans le cadre de sa politique d'information et de promotion du tchoukball, Swiss Tchoukball soutient les clubs qui désirent envoyer le tchoukup à leurs contacts-clé. Ainsi, Swiss Tchoukball offre un abonnement par 20 membres actifs. Profitez donc d'abonner gratuitement vos VIP !

*Accepté par l'Assemblée des délégués du 24 juin 2016*